



CONVENTION DE DELEGATION PONCTUELLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Entre les soussignés :

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sis à Tsimbazaza Fiadanana, BP 4163, Antananarivo (101)

Représenté par Monsieur le Professeur Jean François RAJAONARISON, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur

Ci-après dénommée « le Ministère »

L'UNIVERSITÉ D'ANTANANARIVO

Via la Faculté de Médecine, sise au Campus Universitaire d'Ambohitsaina, BP 566, Antananarivo 101, Madagascar,

Représentée par Monsieur le Professeur Mamy RAVELOMANANA, son Président, et par Madame le Professeur Hanta Marie Danielle VOLOLONTIANA, Doyenne de la Faculté de Médecine.

Et pour la Mention Pharmacie, par Monsieur le Professeur David RAMANITRAHASIMBOLA
Ci-après dénommée « l'Université »

LA FONDATION PIERRE FABRE

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 avril 1999,

Située 15 rue Théron Périé, 81100 Castres, FRANCE

Représentée par Madame Béatrice GARRETTE, Directrice Générale

Ci-après dénommée la « **Fondation Pierre Fabre** »

LA FONDATION MERIEUX

Fondation familiale constituée en 1967 reconnue d'utilité publique par décret du 7 décembre 1976, située 17 rue Bourgelat, 69002 Lyon, FRANCE,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre BOSSER, Directeur Général,

Ci-après dénommée la « **Fondation Mérieux** »,

Ci-après dénommées, ensemble, les « Parties », et séparément, une « Partie »



Handwritten mark in blue ink.